

REGION CENTRE VAL DE LOIRE

Eure et Loir

THIMERT GÂTELLES

**Eglise Saint Pierre Saint Paul
de THIMERT**

**Sécurisation et restauration des
extérieurs**

Marché Public de Prestations Intellectuelles

***ACCORD CADRE D'ETUDES DIAGNOSTIC
ET DE MAITRISE D'ŒUVRE***

Passé selon la procédure adaptée

REGLEMENT DE CONSULTATION

Date et heure de la remise des offres :

Mercredi 26 février 2020 à 17h00

Visite du site **obligatoire** :

Sur rendez-vous à la mairie

I. MAITRE DE L'OUVRAGE

I.1 Nom et adresse officiels du maître d'ouvrage

Commune de THIMERT GÂTELLES

1 place de la Mairie
28170 THIMERT GÂTELLES
Tél : 02.37.51.60.91

La commune a fait appel à Vade'mecum en tant qu'assistant maître d'ouvrage.

I.2 Informations complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus via la plateforme d'acheteur <http://www.amf28.org>. Une réponse sera apportée à toutes les questions posées via le site, et transmise à l'ensemble des candidats, jusqu'à 2 jours avant la date limite de remise des offres.

II. OBJET, FORME ET DUREE DE L'ACCORD CADRE

II.1 Objet et forme de l'accord cadre

La présente consultation est organisée en vue de l'attribution d'un accord cadre pour des missions d'études et de maîtrise d'œuvre pour la sécurisation et la restauration extérieure de l'église Saint Pierre Saint Paul de THIMERT, de la commune de THIMERT GÂTELLES.

L'église est inscrite au titre des Monuments Historiques, et en cours de classement.

L'accord cadre donnera lieu à la conclusion d'au moins deux marchés subséquents :

- MS1 : étude de diagnostic de l'église comprenant une partie documentaire et historique précisant en particulier les travaux réalisés permettant une lecture aisée des modifications de l'édifice, un dossier de plans et de relevés utiles au projet sur la base des plans numériques qui seront fournis au titulaire, un état sanitaire complet qui concernera les abords (cimetière et gestion des eaux), les toitures (charpente et couverture), les façades extérieures, la vérification de la tenue structurelle des murs et des charpentes, les parements et voûtes intérieurs, les vitraux et verrières ; une proposition de méthodologie, un phasage et une estimation financière.
- MS suivants : maîtrise d'œuvre pour des travaux préalablement définis par le maître d'ouvrage, s'appuyant sur le programme de travaux décidé à la suite des études d'évaluation et de diagnostic, comportant la mission de base avec visa ou études d'exécution.

Conformément à l'article R2121-8 du CCP, la valeur maximale estimée de l'ensemble des marchés à passer pendant la durée totale de l'accord-cadre sera de 200.000 € HT. Il n'y a pas de minimum.

II.2 Durée de l'accord cadre

Compte-tenu du caractère particulier des missions d'études et de maîtrise d'œuvre sur un monument historique, de la complexité des montages juridiques et financiers, de l'étalement des subventionnements publics attendus et nécessaires à la réalisation des missions d'études et de travaux, l'accord cadre sera conclu pour une durée exceptionnelle de 6 ans. Ceci conformément à l'article L2125-1 du Code de la Commande Publique.

A titre prévisionnel, le démarrage des missions du premier marché subséquent est prévu d'être notifié pour le mois d'avril 2020.

III. CONDITIONS DE LA CONSULTATION ET DE PARTICIPATION

III.1 Contenu du dossier de consultation

- Le présent règlement de la consultation
- L'avant programme de l'opération, incluant les éléments connus à ce jour
- Le projet d'accord cadre (AC), base de la négociation
- Le projet de CCTP du Marché Subséquent n°1 – étude de diagnostic, en sa version provisoire.

III.2 Procédure

La présente consultation en vue de l'attribution d'un accord cadre mono titulaire est lancée selon la procédure adaptée conformément à l'article R2123-1 du Code de la Commande Publique (CCP).

III.3 Forme juridique des groupements

Co-traitance :

Le marché sera conclu avec des candidats se présentant seuls ou groupés. Le mandataire du groupement sera architecte.

En cas de groupement, un même candidat ne peut alors être mandataire de plus d'un groupement pour un même marché. De même, il est interdit aux candidats de présenter pour chaque marché plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels ou de membres d'un ou de plusieurs groupements.

Sous-traitance :

Dans le cas où le mandataire a nécessité de recourir à des sous-traitants pour mener des études particulières nécessaires à la réalisation de ses missions, les sous-traitants seront désignés au moment de la conclusion du ou des marchés subséquents. Leur rémunération sera incluse dans la rémunération du mandataire par application d'un coefficient de complexité négocié avec le pouvoir adjudicateur, conformément à l'accord-cadre.

Le mandataire de l'équipe conserve la responsabilité du choix de ses cotraitants et/ou des sous-traitants, les compétences professionnelles peuvent être regroupées, à condition d'en préciser les moyens en matériels, en personnels et les références afférentes à chaque discipline.

III.4 Compétences

La présente consultation est ouverte aux équipes dont la composition devra inclure au moins les compétences professionnelles relatives aux disciplines ci-dessous.

- L'équipe de maîtrise d'œuvre sera menée par un architecte spécialisé en restauration du patrimoine et qualifié pour intervenir sur un édifice classé en tant que Monuments Historiques, tel que le définit l'article R621-28 du Code du Patrimoine. Une compétence spécifique d'économie de la construction spécialisée patrimoine est également demandée ;
- Un bureau d'étude structure complètera l'équipe pour les diagnostics structureaux nécessaires;

III.5 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est de 120 jours à compter de la date limite de remise des offres. Passé ce délai, l'entreprise est tacitement déliée de ses engagements.

III.6 Modifications au dossier de consultation

Le maître d'ouvrage se réserve le droit d'apporter au plus tard 6 jours avant la date limite fixée pour la remise de la candidature et des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les concurrents devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

III.7 Visite sur site

La visite de l'église est obligatoire, sur rendez-vous. Le candidat devra se faire connaître au préalable auprès de la mairie et de l'assistant maître d'ouvrage, et fera signer le certificat de visite joint au présent RC.

A l'issue de cette visite, des renseignements complémentaires sur les documents de la consultation pourront être demandés par écrit via la plateforme <http://www.amf28.org>. Les réponses seront apportées à l'ensemble des candidats.

IV. PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

IV.1 Présentation des candidatures

Chaque candidat présentera sa candidature dans la langue française, ou dans le cas contraire, ces documents doivent être accompagnés d'une traduction en français certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté.

Le dossier remis par le candidat comportera les pièces suivantes.

- Statut juridique et capacités professionnelles

Sont notamment demandés :

- Lettre de candidature et d'identification juridique du candidat (DC1 et DC2). Ces documents seront conformes aux modèles téléchargeables sur le site www.economie.gouv.fr/daj. En cas de groupement, la lettre de candidature sera commune, et les pouvoirs habilitant le mandataire y seront joints.
- Documents et déclarations sur l'honneur prévues aux articles R2143-6 à R2143-10 du CCP
- Attestation d'assurance, attestations fiscales et sociales à jour : seront demandées au futur titulaire.

- Capacité économique et financière

Sont notamment demandés :

- le chiffre d'affaires global des 3 derniers exercices clos.
- la part du chiffre d'affaires concernant les prestations auxquelles se réfère le marché pour les 5 derniers exercices clos.

IV.2 Note de motivation et de méthodologie des études

Cette note servira à analyser l'offre du soumissionnaire. Elle devra comporter au minimum :

- Les compétences fournies pour mener à bien les études et missions décrites.
- Une déclaration indiquant les moyens humains que le candidat mettra en œuvre pour la réalisation des missions indiquées.
- Références précises, datant des 5 dernières années, et relevant du domaine de la restauration d'édifices protégés en tant que Monument Historique, classés ou inscrits, de même nature et de même ampleur : pour ces références, il sera fait mention de la date d'exécution des études et des travaux, de la qualité du maître d'ouvrage (public ou privé), de la description de l'opération, du montant HT des travaux ; en cas de réalisation en groupement, il sera fait mention de la part effectivement assurée par le candidat. Ces références devront être présentées par chaque membre de l'équipe.
- Parmi ces références, présentation plus détaillée de trois d'entre elles, commentées et illustrées, pour chaque membre de l'équipe.
- Une note sur les points spécifiques que le candidat a relevé et sa compréhension de l'opération ; la méthodologie, les moyens, l'organisation, la répartition des tâches que le candidat entend retenir pour la réalisation des études d'évaluation et de diagnostic, la conduite des études pendant la phase conception et la phase travaux, une proposition du calendrier général des études. Cette note n'excèdera pas 15 pages. Toute page supplémentaire ne sera pas étudiée.

IV.3 Projet de marché

Le projet de marché qui sera remis par les candidats comprendra :

- l'accord cadre dûment complété selon le modèle ci-joint
- une offre de prix forfaitaire PROVISoire pour la mission d'études d'évaluation et de diagnostic, prix journaliers de référence décomposés par nature de mission, par cotraitant. Cette proposition de prix sera établie sur la base des coûts référencés dans le projet d'accord cadre.

V. DEROULEMENT DE LA CONSULTATION

V.1 1ère phase – visite et remise des candidatures et offres

Les candidats prendront connaissance du dossier de consultation et se rendront à la visite obligatoire du site.

Lors de cette visite, les candidats pourront accéder à l'ensemble du site. Ils pourront aussi consulter l'ensemble de la documentation listée dans l'avant-programme.

A l'issue de cette visite, des renseignements complémentaires sur les documents de la consultation pourront être demandés par écrit via <http://www.amf28.org>. Les réponses seront apportées à l'ensemble des candidats.

Les candidats souhaitant soumissionner remettront leur candidature et leur offre avant la date limite indiquée sur la page de garde.

L'offre comprendra les documents décrits et listés dans le point IV.

V.2 2ème phase – analyse des dossiers et première phase de choix

Une fois les candidatures validées, l'analyse des dossiers sera faite selon les critères d'attribution suivant :

- Compétences et qualités du candidat : 30%
Seules les offres remises par les équipes dont la composition est conforme à la demande et qui comporte l'ensemble des compétences demandées seront analysées. Seront particulièrement analysées les compétences présentées ainsi que les trois références spécifiques demandées
- Qualité de la réponse aux premiers éléments du programme : 30%
Seront particulièrement analysés les éléments indiqués dans la note méthodologique
- Propositions d'honoraires des premières missions d'études d'évaluation et de diagnostic et des éléments de rémunération indiqués dans l'accord cadre : 40%
Il s'agira ici de procéder à l'analyse de cette offre dans le cadre d'un marché virtuel, et de juger les taux proposés pour les marchés subséquents de maîtrise d'œuvre.

La note de chaque candidat est calculée par addition des notes obtenues sur les critères ci-dessus :

- Les critères de compétences et qualité du candidat, ainsi que de qualité de la réponse au programme seront notés de 0 à 10 par palier de 1, puis pondérés.
- Le critère de propositions d'honoraires sera noté de 0 à 10 et sera composé :
 - d'une note sur l'offre de prix de l'étude diagnostic sur 4 points arrondie à deux chiffres après la virgule, déterminée selon la formule suivante :

$$\frac{\text{offre la moins disante}}{\text{offre du candidat}} \times 4 \text{ points}$$

- d'une note de cohérence de cette proposition sur 1 point par palier de 0.5 ;
- d'une note sur les taux proposés dans le cadre d'un marché virtuel pour les études de maîtrise d'œuvre, sur 5 points arrondie à deux chiffres après la virgule

La somme des trois notes composant le critère de propositions d'honoraires sera ensuite pondérée.

Après élimination des propositions inappropriées, irrégulières, inacceptables ou anormalement basses, le maître d'ouvrage décidera des candidats admis à l'audition après un premier classement. Il s'agira des trois premiers candidats issus de ce classement.

V.3 3^{ème} phase– audition des candidats et attribution

L'entretien aura pour but de compléter, d'explicitier ou de préciser les points que la maîtrise d'ouvrage aura relevé dans l'analyse des offres. Il est rappelé que seuls les trois candidats arrivés en tête du classement précédent seront admis à cette audition.

L'entretien aura lieu le **jeudi 5 mars 2020**. L'heure de passage sera transmise quelques jours avant.

Cette rencontre avec les candidats permettra à chacun d'entre eux de présenter sa proposition au jury, de la discuter et de l'ajuster en tant que de besoin afin de finaliser la négociation. Cette dernière portera sur les conditions d'exécution du marché, la prise en compte des observations éventuelles émises par le maître d'ouvrage et les honoraires.

La notation finale après négociation sera établie en intégrant les éventuelles modifications suite à la négociation, ainsi que la prestation orale du candidat qui sera pondérée à 15%. Les autres critères seront ainsi pondérés à 85%.

Une fois l'attributaire désigné, sa proposition ne pourra être prise en considération qu'à la condition formelle que l'état annuel des certificats reçus ou que l'ensemble des attestations, certificats et déclarations prévus soient fournis dans les 7 jours à compter de la réception de la demande écrite de la personne responsable du marché. Il en est de même, si le montant du marché excède 3000€, pour les pièces mentionnées à l'article R.324-4 ou R.324-7 du Code du travail.

VI. CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Le dépôt de la candidature et de l'offre se fera obligatoirement de façon dématérialisée via l'adresse suivante : <http://www.amf28.org>. Tout autre moyen de transmission sera refusé.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique.

Formats de fichiers acceptés

Les documents fournis doivent être dans l'un des formats suivants, sous peine d'irrecevabilité de l'offre :

- Format bureautique propriétaire de Microsoft compatible version 2007 (.docx, .xlsx et .pptx), ou antérieur
- Format PDF (.pdf)
- Formats images (.gif, .jpg et .png)

Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé. Dans ces conditions, il est conseillé aux candidats de soumettre leurs documents à un anti-virus avant envoi.

Outils nécessaires pour faire une réponse électronique

Pour déposer une offre électronique, le candidat doit disposer sur son poste de travail des outils suivants :

- L'environnement d'exécution Java de Sun Microsystems

Signature du marché

Les documents transmis par voie électronique seront rematérialisés après l'ouverture des plis. Les candidats sont informés que l'attribution du marché pourra donner lieu à la signature manuscrite du marché papier.

Copie de sauvegarde

Les candidats peuvent également transmettre, dans les délais impartis pour la remise des plis, une copie de sauvegarde sur support physique électronique (CD-Rom, DVD-Rom, clé USB) ou sur support papier.

Cette copie est transmise sous pli scellé et comporte obligatoirement la mention « copie de sauvegarde » ainsi que l'identification de la procédure concernée et les coordonnées de l'entreprise, à l'adresse du maître d'ouvrage.

Cette copie de sauvegarde pourra être ouverte en cas de défaillance du système informatique ou lorsqu'un virus est détecté dans le document électronique transmis par le candidat.

Les plis contenant la copie de sauvegarde, non ouverts, seront détruits à l'issue de la procédure par le pouvoir adjudicateur.

VII. CALENDRIER PREVISIONNEL DE LA CONSULTATION

- **Fin janvier 2020** : lancement de la consultation de maîtrise d'œuvre
- Visite **obligatoire** de l'église par les candidats, sur rendez-vous auprès de la mairie
- **Mercredi 26 février 2020 avant 17h00** : remise des offres

- **Jeudi 5 mars 2020 après-midi** : audition des candidats, les horaires de passage seront définis ultérieurement par convocations mail ou téléphone
- **Vendredi 6 mars avant 15h00** : remise de l'offre définitive après négociation.
- **Lundi 9 mars 2020** : attribution de l'accord cadre
- **Fin avril 2020**: Mise en place du MS1
- **Mai 2020** : Démarrage des études de diagnostic.

VIII. MODE DE REGLEMENT ET MODALITES DE FINANCEMENT DU MARCHE

Le mode de règlement est le virement administratif avec délai de paiement fixé à trente (30) jours maximum à compter de la date de réception de la facture en mairie pour les acomptes et le solde.

Le financement de l'opération est en cours de montage. Des subventions de l'Etat (DRAC) et du Département d'Eure et Loir sont attendues.

THIMERT GÂTELLES

Eglise Saint Pierre Saint Paul de Thimert

Sécurisation et restauration des extérieurs de l'église

Certificat de visite

Je soussigné,, représentant la
maîtrise d'ouvrage, certifie que

M. Mme

représentant

s'est rendu(e) sur site ce jour dans le cadre de la consultation de maîtrise d'œuvre pour
l'opération ci-dessus mentionnée.

Le

Signature